



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 décembre 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-11-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

FONDS D'INTERVENTION DES ELUS

Résumé : le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 2 000 € au titre du Fonds d'intervention des élus à la commune du TEIL dans le département de l'Ardèche, dramatiquement touchée par un séisme le 11 novembre 2019.

La création d'un fonds d'intervention des élus a été votée par l'Assemblée en séance plénière du 18 mars 2016 afin de permettre l'attribution d'interventions ponctuelles à caractère culturel et social en faveur d'opération d'envergure départementale ou nationale.

La commune du TEIL, dans le département de l'Ardèche, a été durement touchée par un tremblement de terre le 11 novembre 2019.

Il est proposé d'attribuer à cette commune au titre du fonds d'intervention des élus une subvention d'un montant de 2 000 €, en témoignage de notre solidarité face au drame qui la touche.

La dépense correspondante serait imputable sur le programme J716, chapitre 65, fonction 021, nature 65734 et fera l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT